

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 septembre 2023

PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES 2023-2027 - (N° 530)

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° CF205

présenté par

M. Jean-Philippe Tanguy et les membres du groupe Rassemblement National

à l'amendement n° CF|178 (Rect) du Gouvernement

ARTICLE PREMIER

Compléter l'alinéa 103 par la phrase suivante :

« Lorsque la trésorerie des entreprises dépend du maintien d'une dépense fiscale, il peut être dérogé aux durées ainsi précisées. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement d'appel

Le maintien des facilités fiscales du GNR pour les agriculteurs est menacé par la révision des dépenses fiscales par le Gouvernement.

Or, il apparaît que le maintien de cette défiscalisation du GNR au bénéfice des agriculteurs relève de l'urgence de trésorerie du secteur.

Tel est le sens du présent sous-amendement d'appel.